

conférence fédérale-provinciale—voici ce qu'il déclarait à la Chambre:

Il incombe tout particulièrement au gouvernement central d'assurer que la production et l'embauchage soient satisfaisants partout au pays. La politique fiscale est un moyen important d'atteindre cette fin. La plupart des gens conviendront, j'en suis sûr, que le gouvernement fédéral ne pourrait exercer autant d'influence sur l'activité économique du pays, par l'intermédiaire de la politique fiscale, s'il cédait une bonne part de ses recettes actuelles, fut-ce en échange de responsabilités financières équivalentes.

Quant au président du Conseil privé, si je me réfère à une partie de son livre intitulé: *Le fédéralisme canadien*, voici ce qu'il déclarait:

La doctrine qui définit le fédéralisme comme étant une forme d'unification politique où la souveraineté est répartie entre plusieurs gouvernements ayant leur sphère propre et exclusive de juridiction n'est donc pas acceptable.

Je tiens à souligner,
donc pas acceptable.

Ceci est extrait de la page 246 du livre écrit par le président du Conseil privé.

C'est donc la participation de tous les gouvernements aux principales fonctions de l'État qui doit devenir la règle générale. (p. 248)

Le président du Conseil privé concluait, comme en fait foi la page 264,

Les subventions du gouvernement central aux provinces semblent donc inévitables à l'heure actuelle et fortement établies dans la tradition politique canadienne. La méthode des ententes fiscales destinées à résoudre le problème des finances provinciales constitue une première solution reposant sur les octrois fédéraux.

Monsieur le président, nous convenons, nous de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement fédéral a des responsabilités indéniables, mais par ailleurs, les provinces en ont également.

Du côté du gouvernement, on entend souvent dire qu'il y a des besoins prioritaires, et c'est pour cette raison que je déplore l'absence du président du Conseil privé.

Je serais des plus heureux que l'honorable secrétaire d'État (M. Pickersgill) nous énumère les besoins prioritaires du gouvernement fédéral. Si le gouvernement actuel donnait à la Chambre une liste de ses besoins prioritaires, cela contribuerait grandement à une discussion ordonnée, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale. En connaissant les besoins du gouvernement central, les provinces pourraient orienter leurs débats, et cela contribuerait sûrement au succès des futures conférences fédérales-provinciales.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je crois devoir répondre sur-le-champ à la question du député. A mon avis, les besoins n'ont pas changé depuis l'an dernier

[M. Pigeon.]

alors qu'il était un chaud partisan du gouvernement dirigé par le très honorable représentant.

M. Pigeon: C'est à mon tour de répondre, monsieur le président.

(Texte)

Monsieur le président, lorsque nous étions au pouvoir, les provinces avaient recouvré une grande partie de leurs droits à la taxation. Malheureusement, les partis opposés ne nous ont pas laissé le temps de continuer notre travail. Toutefois, je puis assurer la Chambre que nous avons décentralisé les pouvoirs de taxation, et nous n'avons jamais entendu de critiques acerbes, de la part des provinces, comme celles qu'ont faites récemment certains premiers ministres provinciaux.

Monsieur le président, il faut reconnaître, comme je l'ai dit tantôt, que les provinces ont des besoins essentiels. Or, ceux du Québec en plus d'être essentiels sont, peut-être, prioritaires, parce que cette province a une culture et une langue différentes, et partant, des besoins différents.

Il serait important, à mon sens, que les autres provinces aient leurs pouvoirs de taxation, mais c'est encore plus important dans le cas de la province de Québec parce qu'elle voit mal qu'un gouvernement central, en majorité anglo-saxonne, lui indique ses besoins culturels, éducationnels et autres.

A mon avis, c'est un mauvais moyen de procéder, et si l'on veut réellement obtenir une entente à l'échelon national, il est nécessaire que la province de Québec elle-même s'occupe des domaines qui lui appartiennent. Et c'est pour cette raison que le Québec est chatouilleux lorsque le gouvernement fédéral essaie de s'immiscer dans le domaine de l'éducation, parce que la conception du problème, bref la mentalité du gouvernement fédéral, n'est sûrement pas une mentalité qui soit au diapason de celle du Québec.

Certes, je sais que les autres provinces voient d'un bon œil les ententes relatives aux plans conjoints. Je comprends leur attitude, parce que la population de ces provinces est en majorité de langue anglaise, et cela concorde bien avec l'attitude du gouvernement fédéral, qui est en majorité de langue anglaise. Mais, ce que la province de Québec réclame, par exemple, ce sont ses sources de revenu, parce qu'elle ne veut pas que le gouvernement fédéral, en majorité anglo-saxonne, pourvoie à sa culture et à ses besoins éducationnels.

Comme je l'ai dit tantôt, monsieur le président, il est malheureux qu'au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale, le gouvernement central n'ait donné que des miettes aux provinces. Je dis que la conférence a été un fiasco.